

## MAISONS DE REPOS : LA BELGIQUE DOIT GARANTIR LES DROITS HUMAINS DES RÉSIDENT.E.S

En prolongement du plaidoyer en faveur du respect de la dignité et des droits fondamentaux des résidents en maisons de repos sorti en janvier 2021, la LUSS a décidé de soutenir et de s'associer à la pétition "Maisons de repos : la Belgique doit garantir les droits humains des résidents" lancée par plusieurs organisations.

Cette pétition relaie une série de préoccupations liées au respect de la dignité et des droits fondamentaux des aînés en maisons de repos pendant la crise sanitaire. La LUSS avait mis en évidence, dans son plaidoyer, une série de pratiques problématiques dans la prise en charge des résidents. Elle s'était appuyée sur des témoignages de proches reçus depuis début 2019.

La LUSS rappelle que les problématiques identifiées dans la pétition existaient bien avant la crise sanitaire et qu'il conviendra de repenser la place et la participation des personnes âgées dans notre société, que ce soit en maisons de repos ou à domicile.

Pendant les premiers jours de la **pandémie** Covid-19, les **maisons de repos** et maisons de repos et de soins (MR/MRS) se sont retrouvées dans l'angle mort des autorités régionales et fédérales belges, dont la réponse adéquate est arrivée beaucoup trop tard. En ont résulté des **violations** des droits humains des **personnes âgées** qui auraient pu être évitées, dont le droit à la vie, le droit à la santé ainsi que le droit à la non-discrimination.

La pandémie a mis en lumière et exacerbé des manques préexistants. De manière générale, le secteur des MR/MRS ne dispose pas des moyens adéquats pour assurer le respect intégral des droits humains des résident.e.s. L'insuffisance du personnel, son manque de formation, ainsi que l'inadéquation des procédures de contrôle, comptent parmi les éléments qui posent problème.

En outre, la pandémie a révélé le fait que, trop souvent, les personnes âgées ne sont pas vues comme des détentrices de droits à part entière et des **décisions inadaptées** sont prises sans souci de leur avis, avec des conséquences délétères sur le respect de leurs droits fondamentaux et de leur bien-être. Le bien-être, la **dignité** et le respect des droits humains des personnes âgées en MR/MRS ne sont pas assez pris en compte.

Il est urgent que les autorités belges regardent en face les **conditions de travail du personnel** et les **conditions de vie des résident.e.s** des MR/MRS. La priorité doit être donnée aux efforts visant à respecter, protéger et rendre effectifs les droits humains des résident.e.s des MR/MRS, tout en assurant que les personnes âgées aient **leur mot à dire** dans les décisions qui les concernent.

Amnesty International, Énéo - mouvement social des aînés, Espace Seniors, le Gang des Vieux en Colère, l'AISBL Générations, l'ASBL de coordination Infor-Homes/Home-Info, Le Bien Vieillir, la Ligue des Droits Humains, la Ligue des Usagers des Services de Santé (LUSS), l'ASBL Respect Seniors et Senior Montessori demandent aux autorités fédérées et fédérales belges de prendre au plus vite les mesures qui s'imposent afin de garantir le respect et la réalisation des droits humains des résident.e.s dans les maisons de repos et maisons de repos et de soins.

Vous aussi, rejoignez cet appel et signez la pétition : https://www.amnesty.be/veux-agir/agirligne/petitions/agir-maison-repos.

Contact à la LUSS: Thierry MONIN, chargé de projets (0472 27 56 96)

**\** 04.247.30.57

